

**Notice explicative sur les modalités de dépôt de candidatures à un emploi de maître contractuel dans un établissement du premier degré sous contrat à la rentrée 2020-2021**

**COMPOSITION DU DOSSIER A ADRESSER****A l'établissement :**

- 1 fiche de candidature (annexe 5) par service postulé
- 1 accusé de réception (annexe 7)

**Au rectorat :** Service de l'Enseignement Privé, 53 avenue Cap de Croix, 06181 Nice cedex 2

- 1 fiche de candidature « annexe 5»
- 1 enveloppe affranchie au tarif en vigueur portant le nom et l'adresse permanente du candidat
- en cas de mutation ou de réintégration : une copie du contrat provisoire ou du contrat définitif

**DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS**

Le dossier de candidature sera adressé comme indiqué ci-dessus :

- pour chaque service postulé, directement au chef d'établissement.

**ET**

- au Rectorat Service de l'Enseignement Privé

**La date limite de réception du dossier de candidature est fixée au**

**Vendredi 9 avril 2020 (cachet de la Poste faisant foi)**

**Aucune candidature parvenue dans les services après cette date ne pourra être retenue.**

**COMMENT REMPLIR LA FICHE DE CANDIDATURE**

**I - NATURE DE LA DEMANDE****PERTE D'HEURES OU DE SERVICE**

Concerne les maîtres contractuels dont le service horaire est réduit ou supprimé.

**COMPLEMENT DE SERVICE**

Concerne les maîtres contractuels actuellement en service à temps incomplet ou à temps partiel sur autorisation, qui souhaitent garder ce service et le compléter à concurrence d'un temps complet.

**MUTATION**

Concerne les maîtres contractuels et les titulaires de l'enseignement public déjà en fonction dans les établissements d'enseignement privés.

**REINTEGRATION**

Concerne les maîtres dont le précédent contrat définitif a été résilié après cessation de service sur motif légitime. (joindre une copie du contrat d'enseignement et de l'arrêté de fin de fonction).

**V - SERVICES SOUHAITES**

Le maître pose sa candidature sur les postes recensés vacants ou susceptibles de l'être ;

Il peut le faire soit :

- sur tous les postes de l'Académie de Nice
- sur tous les postes proposés dans le département de son choix (06 ou 83)
- sur tous les postes proposés dans une ou plusieurs villes de son choix
- sur des postes précis et dans ce cas son choix est limité à **6 vœux** (un service regroupé avec celui d'un autre établissement ne compte que pour un vœu)

**Vous ferez compléter le cadre réservé à votre établissement d'exercice pour l'année en cours (2019-2020) par le Chef d'établissement.**